

REGLEMENT PARTICULIER DU TOURNOI SENIOR DES MANCHOTS AIXOIS

Article 1 Le tournoi du BCPA est autorisé par la FFBAD sous le n° **2602188** . Il se déroulera les **31 Octobre et 1 Novembre 2026** au pôle sportif d'Aix sur Vienne.

Article 2 Le tournoi est ouvert à tous les licenciés classés dans les séries NC, P, D, R, jeunes et vétérans, en possession de leur licence validée par la FFBAD et accessible sur POONA à la date limite d'inscription.

Article 3 La juge-arbitre sera Géraldine BOURDACHE-DESVAUD. Toutes ses décisions seront sans appel en cas de litige. Le GEO de la compétition est Christelle FAYE.

Article 4 Les joueurs peuvent s'inscrire sur deux tableaux. **Simple OU double mixte le samedi. Doubles le dimanche.** Les inscriptions se dérouleront du **05/09/2026 à 00h00 au 23/10/2026 à 23h59**. Les tableaux sont faits par tirage au sort via le logiciel BADNET, sur la base du CPPH de chaque joueur (somme des CCPH des deux joueurs de la paire en double) au jour de la date limite d'inscription (soit le 23/10/26).

Article 5 La DATE LIMITE d'inscription est fixée au **vendredi 23 octobre 2026**. Les inscriptions seront prises par ordre chronologique d'inscription en simple, en double **la paire sera considérée comme constituée quand le deuxième joueur aura validé son inscription** sur badnet de préférence sinon par mail à tournois.bcpa@gmail.com. Le montant des engagements est fixé à **14€ pour un tableau ou 18€ pour deux tableaux**. Les règlements ne seront possibles via badnet que quelques jours avant le début de la compétition. Ils pourront également être effectués par virement sur demande du RIB, par envoi d'un chèque à l'adresse indiquée sur l'invitation ou à la table de marque le jour du tournoi.

Article 6 : La constitution des tableaux se fera par lots (exemple : de 8,12 ou 16 joueurs ou paires) au CPPH en poules de 4 minimum puis élimination directe. Ils pourront être modifiés en fonction du nombre d'inscrits. Le nombre maximum de participants est fixé à 250 joueurs.

Article 7 La constitution des tableaux aura lieu au plus tard le **samedi 24 Octobre 2026**. Le cas échéant, ils pourront être modifiés avec l'accord du juge-arbitre avant le début des matches.

Article 8 Tout participant doit avoir acquitté son droit d'inscription auprès du BCPA. Ceux-ci sont remboursables en cas de désistement notifié avant la date du tirage au sort. Passé ce délai, ils ne sont remboursables qu'en cas de force majeure (blessure, maladie, raison professionnelle...) dûment justifiée par une attestation appropriée (certificat médical, attestation de l'employeur...) fournies dans les délais impartis (dans les 5 jours suivant le début de la compétition).

Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après la date de tirage au sort : le licencié s'expose à deux mois de suspension de toute compétition et six mois en cas de récidive.

Article 9 Tout joueur devra se présenter, à son arrivée, à la table de marque pour pointage, au moins trente minutes avant le début de son premier match et jouer dans une tenue vestimentaire conforme à la circulaire d'arbitrage en vigueur.

Article 10 Les matchs se dérouleront en 2 sets gagnants de 15 points. Sauf désignation d'un arbitre par le juge-arbitre pour les phases finales, ou demande expresse, tous les matchs sont arbitrés selon le principe de l'auto-arbitrage.

Article 11 Les horaires prévisionnels fournis par affichage sont indicatifs. Les joueurs désirant quitter la salle devront le faire en concertation avec la table de marque et le juge-arbitre sous peine d'être disqualifiés à l'appel de leur match.

Article 12 Les joueurs se partagent la fourniture des volants nécessaires au déroulement du match. Si désaccord sur les volants, le volant à utiliser sera le **RSL DTL 81 pro** pour les plumes.

Article 13 Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes minimum (temps entre la fin du dernier point du match précédent et le premier service du suivant).

Article 14 Tout volant touchant les infrastructures du gymnase (plafond) sera compté "faute", même au service. Tout volant touchant des parties mobiles (panier, câble, rampe de chauffage) sera compté "let" une fois au service et "faute" dans le jeu.

Article 15 L'inscription et la participation au tournoi supposent la pleine et entière acceptation du présent règlement. Le règlement fédéral s'applique pour les points non cités ci-dessus.

En double, c'est le CPPH du joueur le mieux classé de la paire, avec un maximum de 2 classements d'écart entre les 2 joueurs de la paire (exemple : N3/R5, D7/D9...), qui détermine la série.

Nouveauté : Dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être de plus de 1000 points supérieur à celui du moins bien classé. Les paires avec un écart de point ne permettant pas l'application de ces règles seront refusées.

Article 16 Toute personne s'inscrivant au tournoi accepte que son image soit utilisée pour différents supports (vidéos, affiches, presse).